53me Année — Nouvelle série — No 57 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 22 FEVRIER 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Emouvantes et Poétiques obsèques de Paul Arène il y a 50 ans !

Le Pâtre assis sur le tombeau !

et le plaintif troupeau paissant au Cimetière !

Scènes d'un Soir d'Eglogue ou bien de Géorgique !
Scènes pures d'un Soir Antique !
Le Pâtre dans la Bure aussi de son manteau !
L'enterrement au son de la flûte fragile !
Du fils de Sisteron et du fils de Virgile !
Et ce fût — en effet — très calme, simple et beau !

Le Pâtre assis sur le tombeau ! Et dans une pose immortelle, grave et sculpturale et dans la bure drapée aussi de son manteau ! Cette vision virgilienne passa un peu inaperçue en cette fin d'année 96 et ceux qui furent jadis les témoins — un peu étonnés — de ces funérailles mystérieuses, n'en comprirent pas tout d'abord, ni le symbole profond ni la signification secrète ou cachée. Quelques-uns n'étaient pas loin de regarder comme un intrus et même comme un fauteur de désordre ce berger de nos montagnes un peu primitif qui s'était permis de déranger au dernier moment la marche d'un cortège avec ses préséances locales et de bousculer ainsi avec ses naïves fidélités, la minutieuse ordonnance d'un enterrement bien réglé !...

Quelle ne fut pas la surprise de tous les assistants lorsqu'après la solennité des marches funèbres les plus classiques et les plus autorisées le rustique berger fit entendre tout à coup les sons aigrelets de son galoubet avec les mélopées de son fifre perçant et de son chalumeau agreste et campagnard.

Ce joueur de flûtes attristées semblait détonner, mais les muses bucoliques et champêtres et toutes celles que l'on ne prévient jamais avaient néanmoins tenu à se faire aussi représenter les premières à cet enterrement d'un poète et d'une âme de Rêve !...

« J'aurais un bel enterrement ». Se souvient-on aujourd'hui de ce petit livre au vitriol violent, de ce petit livre ironique, acerbe et mordant et avec ce titre-flèche ! Il nous fut écrit par un des Maîtres de la Chronique Parisienne d'il y a quelques années. Un La Fouchardière, par exemple, ou un Clément Vautel, ou un de leurs émules ! Un petit livre en effet de satire impitoyable, de satire féroce, mais pourtant amusante ; écrite du reste avec infiniment d'esprit et en dehors de la blague grossière et vulgaire et aux plaisanteries d'affreux mauvais goût ! « J'aurais un bel enterrement » c'est-à-dire avec cette autre cohue et cette foire aux vanités où tout le monde croit devoir venir s'exhiber pour se mettre en vue soi-même et avec le Tout-Paris des premières et tout ce qu'il faut à la clef.

C'était un Paris plus ingénu, moins acide et moins mêlé que le chroniqueur Paul Arène qui s'y connaissait lui aussi dans ces gloires éphémères des enterrements à la mode aurait certainement rêvé pour lui, mais dans son for intérieur n'avait-il pas entrevu bien des fois sa « Montée » un peu lente et paisible au cimetière de son petit pays, alors qu'il se rappelait le temps où il n'y avait même pas de corbillards cahotants et aux faisceaux de plumes noires, et que c'était seulement aux bras vigoureux des porteurs robustes que les cercueils, tous pareils, étaient péniblement hissés sur la côte pierreuse et grimpante ! Avait-il imaginé sa mise au tombeau par un matin de lumière et dans le simple recueillement d'une foule amie et nombreuse, mais composée uniquement de ceux-là qui l'avaient connu tout enfant et qui l'avaient tutoyé familièrement ! Avait-il deviné que, comme suprême et dernier adieu il recevrait le plus naïf et le plus sincère « Adioussias » en bonne langue maternelle et avec une petite pointe de tendresse afin de voiler une émotion cachée ! Avait-il deviné ce mot qui, parait-il, fut véritablement prononcé, ce mot de patois que l'on a depuis appelé le « Resté-Li » de Paul Arène.

Un mot de désolation touchante et d'éternelle bonne humeur bien méridionales et de la part de celui qui avait peut-être partagé les escapades et les jeux turbulents du poète en herbe et les galopinades dans les ruelles et les andrônes ! Avait-il deviné cette recommandation, j'allais dire succulente et savoureuse de ce si brave homme, à la ronde franchise et qui ne craignit pas de venir répéter à son ancien compagnon dans une oraison funèbre de son crû et fleurant vraiment le terroir natal « Té, vaqui din la toumbe Paul Arène ! et aquestou co, resté li !... resté li !... »

Ce qui n'était pas du tout une phrase ahurissante, indécente ou grossière, mais ce qui pouvait signifier au contraire : « Te voici enfin, ô Paul Arène, dans la tombe du silence et du repos, où tu pourras retrouver encor tes belles illusions, tes belles chimères, tous tes rêves d'allégresse afin de les poursuivre dans le mystère éternel qui peut envelopper pour l'ennoblir, notre pauvre et misérable dépouille terrestre ! Va, demeure en toi-même et reste en paix — In pacé — dans cette ombre accueillante et désormais pacifiée, car nous serions près de t'envier dans ta sérénité dernière et que rien ne viendra plus te troubler ! Reste dans ton Rêve, Paul Arène, et restes-y bien ! Personne ici ne viendra plus te l'enlever ! Pantaiade ta mort et comme tu sus si bien pantaiader ta vie !...

Et ce brave orateur malgré lui, ne venait-il pas de paraphraser sans le savoir, la sincère et profonde sentence latine : « Et quia quiescunt tandem nividéo ». Et je les envie ceux-là, je les envie, parce qu'ils reposent dans leur rêve et son ravissement !...

Certes, d'autres discours un peu moins sommaires que « l'Adioussias du Resté Li » et d'autres adieux émouvants et empreints d'une très belle et noble inspiration furent prononcés sur cette tombe ouverte si prématurément...

J'ai voulu relire dans les collections du « Sisteron-Journal » ces fraternelles allocutions, mouillées de larmes de ces anciens Sisteronnais, qui s'appelaient Gustave Tardieu, Gaston Beinet, Auguste Turin, mais cependant rien ne valut les accords plaintifs de cette flûte rustique et cet accompagnement au tombeau digne d'un soir d'Eglogue, d'une pastorale à la Théocrite et d'une scène bucolique à la Virgile ! Et cette Cybèle, et cette terre qu'avait aimé, chanté Paul Arène, lui redonnant ses bruits du soir et des sonnailles des troupeaux. Et le poète, selon ses désirs, eut mieux qu'un bel et vide enterrement spectaculaire et au cérémonial éphémère. Et il devait lui être accordé par les muses invisibles et secourables de pouvoir rentrer sans frayeur et sans crainte, au royaume des ombres, accompagné par la seule tendresse des choses de la terre et leur caresse accoutumée.

Lorsque la foule se retira et que tout semblait terminé, le pâtre s'approcha de la tombe et y dissémina tout autour son docile troupeau. La nuit d'hiver commençait à venir et c'était l'heure enveloppante et douce et celui qu'on venait de quitter ne s'enfonçait plus cette fois dans les ténèbres hostiles. Le pâtre modulait dans le silence, et celui qui partait vers l'au-delà se sentait bercé, accompagné par le bercement prolongé du chalumeau rustique et qui sait, le poète semblait reconnaître l'ancien roseau troué, de cire, aux branches inégales et sur lequel avaient aussi posé leurs doigts les faunes aux sabots de laine, les dryades et les chèvres-pieds. Le poète eut son rêve et il semble lui même approcher de ses lèvres pâles, ternes et glacées la flûte sur laquelle il avait jadis chanté le Dieu Pan !... et les nymphes légères et jusqu'en sa dernière et solitaire couche, le poète appuyait sur la flûte sa bouche.

Hippolyte SUQUET.

LE MARDI-GRAS A SISTERON

Pauvre Carnaval ! Pauvre Sisteron ! Qui a connu notre petite ville au temps jadis et la voit aujourd'hui se livrera à d'amères réflexions sur elle. Il y a quelque chose de changé.

Nous nous rappelons encore les joyeuses fêtes du Mardi-Gras suivies de celles de la Mi-Carême. Si nous faisons une comparaison, elle ne sera pas à l'avantage du dernier Mardi-Gras car il fut tout bonnement un jour ordinaire. Mais, sans être pessimiste, nous ferons la part des choses car, outre que le chomâge sévit, il faut actuellement une bourse bien garnie pour fêter sa Majesté Carnaval dans toutes les règles. C'est donc une raison majeure qui a contribué à la rareté des réjouissances publiques. La jeunesse l'a compris et elle s'est abstenue.

Cependant si chez nous les chars furent absents, signalons la venue dans notre Sisteron d'un groupe de chars, décorés avec de la verdure, sur lesquels étaient juchés des musiciens et des jeunes gens qui symbolisaient la période carnavalesque. Château-Arnoux fit bien les choses et nous l'en félicitons.

Néanmoins quelques parties de « bastidon » eurent lieu Ce fut dans la joie et dans l'animation provoquée par la chaleur communicative du « repasson » que se passa cette fin de journée en campagne.

Si les grands enfants ne firent rien pour être exacts disons que dans l'après-midi de Mardi une matinée enfantine avait lieu dans la vaste salle des Variétés. Cette matinée offerte aux tout-petits était magnifique à voir par l'entrain et le babillage des enfants déguisés avec goût Il y avait parmi eux des travestis qui sortaient de l'ordinaire, c'est ainsi que nous avons remarqué des fillettes et des garçonnets costumés en Dauphin, en « Novi », en Chasseur Alpin, en Cantinière, en Page, en Marquis, en Fée et en Cow-Boy. Des prix vinrent récompenser ceux que le Comité reconnut les plus marquants et un bal suivit, aux danses enfantines, jusqu'à l'heure de la retraite. Ce fut donc pour les tout-petits une matinée récréative des plus gaies.

A 21 heures, toujours aux Variétés se tenait le traditionnel bal du Mardi-Gras. Jeunes et vieux firent montre d'une exubérance de bon aloi. Il s'agissait d'élire, parmi les demoiselles, la Reine de Sisteron et ses deux demoiselles d'honneur. Mais le choix était assez difficile à faire puisque le Comité chargé de désigner les demoiselles mit fort longtemps à se prononcer.

Enfin les noms de Mlle Yolande Brouchon fut prononcé le premier, elle était Reine de Sisteron, et ses demoiselles d'honneur furent nommées ensuite et le choix du jury se porta sur les demoiselles Arlette Bentadou, fille de notre sympathique adjudant de gendarmerie et Estublier Jeannette du Plan Massot.

C'est par des applaudissements prolongés que fut salué le résultat de la délibération.

Le bal continua jusqu'à l'aube et danseurs et danseuses se retirèrent heureux de l'agréable soirée qu'ils venaient de passer.

◆ SPORTS ◆

SISTERON-VELO

Sisteron-Vélo bat A. S. Forcalquier par 4 buts à 1

Dimanche dernier, par beau temps avec une nombreuse affluence de supporters, Sisteron-Vélo rencontre l'A. S. de Forcalquier en match de Championnat de Provence, Première Division.

Le jeu débute, selon l'habitude de notre équipe locale, assez vite, ce qui fait que Sisteron prend de suite le contrôle de la balle et après quelques minutes de jeu, les locaux ouvrent le score. Dès la remise en jeu les buts de Forcalquier sont menacés de nouveau et un second but vient récompenser l'effort des avants Sisteronnais. Sisteron mène par 2 buts à 0, alors qu'il n'y a pas dix minutes que l'on joue. Dès lors, il semble que l'on va assister à une cascade de buts, mais voilà que Forcalquier réagit assez durement puisque l'arbitre ne fait que siffler des irrégularités. Le jeu devient pénible, c'est une série de coups francs de part et d'autre. L'arbitre intervient énergiquement et conseille aux joueurs de pratiquer du foot-ball.

Le jeu, de ce fait, se ralentit, mais du meilleur ballon arrive et nous assistons alors à de jolis phases. De superbes descentes, de magnifiques montées sont suivies par le public qui ne ménage pas les encouragements.

Sur une belle ouverture et sur l'action personnelle d'un avant, un troisième but est enregistré pour Sisteron. Une montée de Forcalquier et après quelques hésitations de la défense Sisteronnaise, l'honneur des visiteurs est sauvé. Quelques minutes encore et la mi-temps arrive sur le score de 3 buts à 1 en faveur de l'équipe locale.

A la reprise, le vent souffle un peu, ce qui avantage légèrement les visiteurs. Cependant la défense locale se tire très bien d'affaire, aidée en celà par son goal qui réussit de superbes arrêts. Forcalquier semble vouloir imposer son jeu et réussit à se cantonner dans les buts de Sisteron pendant un certain temps.

Mais voilà que les locaux aperçoivent le danger, les avants vont chercher la balle, ils essaient de combiner, ils y parviennent, de superbes montées sont faites, la ligne d'avants est toute à l'ouvrage, un petit cafouillage devant les buts de Forcalquier et un shoot ras de terre de l'inter local se transforme en but.

La partie est jouée. La fin est là. Quelques minutes encore et l'arbitre siffle la victoire de Sisteron.

—:—

Décidément, l'équipe de Sisteron va de victoire en victoire et se trouve deuxième au classement du Championnat de Provence 1re Division, poule C.

La partie de ce dimanche fut très bien menée. Les deux remplaçants peuvent devenir de précieux joueurs.

Il est à noter que ce match fut dirigé par un arbitre officiel, M. Coulon, garde mobile à Digne, d'une façon énergique et impeccable. Il a su dès le début de la partie prendre ses équipes en mains, ce qui fait qu'aucun acte de brutalité ne fut enregistré. Une belle leçon d'arbitrage que pas mal d'arbitres feraient bien d'imiter.

—:—

Demain, Dimanche 22 Février, l'équipe première du Sisteron-Vélo se déplacera à Marseille pour rencontrer, en match de championnat 1re division, l'équipe de l'Association des Bouchers de Marseille.

Nous pouvons dire qu'avec les éléments qui jouent actuellement dans l'équipe, Sisteron peut prétendre sortir vainqueur de ce match.

C'est le désir de tous les amis du sport et nul doute que les équipiers ne fassent leur possible pour se maintenir dans le classement.

BAL DU SISTERON-VELO

Nous avons le plaisir d'annoncer que c'est le Dimanche 9 Mars, à 21 heures, aux Variétés, que la Société Sportive du Sisteron-Vélo donnera un Grand Bal avec le concours du célèbre et réputé orchestre le « Monty-Jazz » de Gardanne.

Peut-être, sur scène, une attraction formidable. Nous donnerons dans notre prochain numéro de plus amples renseignements.

SKI-CLUB SISTERONNAIS

LE GRAND PRIX DE LURE

C'est demain que se dispute à Lure pour la première fois, le Grand Prix de Lure, placé sous la présidence de M. le Préfet des Basses-Alpes.

Les meilleurs skieurs de la région et de Provence ont déjà fait parvenir leurs engagements.

Ce Grand Prix comprend une épreuve de descente hommes (1er départ 11 h 30) et un slalom (15 h 30). Une épreuve de descente dames se courra sur un parcours plus facile à 14 heures.

La descente hommes comporte une dénivellation de 350 mètres sur une longueur de 2 km 500. Elle débute par un long schuss coupé de bosses qui aborde la combe par un virage très dur où se jouera vraisemblablement la course. Elle entre alors sous le sous-bois de Morteron, emprunte le couloir et s'en va par le fond de la combe jusqu'à la Fontaine où aura lieu l'arrivée.

L'organisation de ce Grand Prix incombe au District de Lure dont Sisteron a la présidence et nous savons qu'aidés par Saint-Auban et Saint-Etienne nos skieurs n'ont rien négligé pour le succès de cette grande première de ski.

COMPETITION DE CROSS

de la Formation Pré-Militaire

Jeudi à 10 heures, s'est déroulé à Sisteron le Cross de la formation Pré-Militaire de la section de Sisteron sous la direction de M. Pierre Trémelat, Professeur d'Education Physique et moniteur de la formation pré-militaire.

Le parcours de 2.500 mètres s'est déroulé dans les bois du Château de la Cazette. Il y a 27 partants. Le vent a beaucoup gêné les coureurs.

Voici le classement :

Richaud Louis, de Claret, 9'20'' Léone Thomas, de Sisteron, 9'20'' Eyssautier Marcel, de Noyers, 9'20'' Latil Yvon, de Bevons, 9'30'' Anfonsi, de Melve, 9'35'' ; Rolland Jean, Sisteron, 9'45'' ; Davin Marcel, Sisteron, 10' ; Queyrel Louis, Sisteron, 10'10'' ; Roux Pierre, de Vilhosc, 10'35'' ; Vésian Ulysse, de Sisteron, 10'50'' ; Noyel Maxime, de Sisteron, 10'58'' ; Rolland Michel de Sisteron, 11'15'' ; Brémond Louis de Sisteron, 11'30''.

C'est Sisteron qui gagne, par équipe le cross de la formation pré-militaire.

Les cinq premiers iront à Digne le Samedi 1er Mars représenter le Centre de Sisteron au Cross départemental des Basses-Alpes.

Ecoles d'Industrie Laitière

Le concours d'admission aux Ecoles Nationales d'Industrie Laitière d'Aurillac, Mamirolle, Surgères, Poligny et La Roche-sur-Foron, aura lieu les 10 et 11 Juillet prochain dans les centres suivants :

Marseille, Paris, Dijon, Rennes, Poitiers, Lyon, Lille, Clermont-Ferrand, Nancy, Toulouse, La Roche-sur-Yon.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des Services Agricoles des Basses-Alpes. Joindre un timbre pour réponse.

© VILLE DE SISTERON

ECHOS... DE GACHE

BAL D'ENFANTS

Le bal d'enfants, qui eut lieu aux Variétés, pour fêter le Mardi-Gras, réunissait en grand nombre une multitude de joyeux et coquets déguisements fabriqués par les mamans aux mains si agiles.

C'est à 15 heures que commença la fête avec des rondes jouées par l'Orchestre Sisteronnais « Mélodia-Jazz ».

Les enfants, eux aussi, apportèrent à cette petite fête la note musicale puisque certains vinrent au micro chanter la toute dernière de leur répertoire.

Malgré que l'attribution des prix ne fut pas toujours donnée à sa juste valeur, la distribution fut pénible et laborieuse car les petits bambins étaient tous beaux.

Et à cette matinée enfantine il y manquait quelqu'un, la fée... lumière ! !

LA REINE DE SISTERON

C'est fait. Depuis Mardi la Ville de Sisteron possède une Reine. Non pas une Reine d'une journée, mais d'une annuelle Reine. Tant mieux. Notre Ville est si appauvrie que pour se rehausser elle commence à mettre en place une Majesté 1947.

Mais pour élire la Reine, celà n'alla pas tout seul, un Comité fut formé hâtivement et lui, à son tour, dut choisir une Reine parmi les demoiselles les plus en vue. Les candidatures ne furent pas très nombreuses puisque aucune demoiselle ne fit acte de candidate.

Pour un peu Sisteron n'avait pas de Reine. Le Comité s'était vu dans l'obligation de désigner un Roi..... quand tout à coup, aidé par des sergents recruteurs, ceux-ci hissèrent de force, sur la scène, une douzaine de demoiselles. Le travail du Comité fut allégé et, vers 2 heures du matin, la Reine de Sisteron fut proclamée.

Aussi maintenant, beaucoup de candidats aux élections Municipales se demandent si l'on ne pourrait pas pratiquer de la même façon ! !

LA PECHE

Parmi les nombreuses Sociétés de la Ville de Sisteron, il y en a une qui compte, puisqu'elle groupe plus de six cents membres. C'est la Société de pêche « La Gaule Sisteronnaise ». Tout dernièrement, elle vient de se réunir et, dans un même élan désigna un bureau de jeunes.

Les poissons n'ont qu'à bien se tenir, sinon toute cette armée de pêcheurs — en eau claire — se mettra en rang de bataille..

L'été dernier, un membre important du nouveau bureau de cette Société se trouvait sur le bord du mur du Moulin de la Cazette et essayait de sortir du Buëch une friture.

Arrive un estivant curieux qui dit à notre pêcheur :

— Alors, pêcheur, ça mords ?

— Oh ! dit le pêcheur, les ablettes c'est pas méchant ! !

O. LAVOIR.

Traitez vos arbres fruitiers en hiver

Plus de kermes, ni de cloque sur le pêcher, un traitement au cuivre supprimé.

Des fruits sains sur des arbres propres, grâce à :

Superelgetol de Georges Truffaut

Traitement efficace, économique, le plus facile à effectuer des traitements d'hiver des arbres fruitiers.

A lui seul il détruit à la fois, les mousses, les lichens, les insectes, leurs œufs, leurs larves et les germes de toutes les maladies cryptogamiques.

Adressez-vous en toute confiance à l'agence régionale des Laboratoires Georges TRUFFAUT, dont le siège est à la Société :

« Tout pour le Fruit »

Moulin de la Cazette — Tél : 15

—o— SISTERON —o—

qui se fera un plaisir d'étudier vos cas particuliers pour tout ce qui concerne la production et l'emballalage de votre fruit.

CHRONIQUE LOCALE

FOIRE. — Nous avions raison de faire appel à la bonne volonté de la Chandeleur. Si elle nous a octroyé quelques journées de pluie, elle nous a réservé pour la foire de Lundi dernier une journée ensoleillée qui a permis à nos maraîchers et à nos visiteurs de venir nombreux.

Le Pré de Foire était un vrai parc d'artillerie, tant les autos, les camionnettes y stationnaient en grand nombre. Un regret à exprimer cependant, c'est l'absence presque totale de bestiaux.

Peu de transactions. Foire ni bonne ni mauvaise en cette journée de Lundi Gras

EXPLOIT CYNEGETIQUE. — Le jeune Brémond, âgé de 13 ans, habitant la commune de Clamensane, fut intrigué un jour par la présence de plusieurs aigles qui survolaient son troupeau. A la vue de ces oiseaux de proie, un des agneaux, effrayé s'enfuit, tomba dans un précipice et se tua. Ce fut un miracle qu'il fut la seule victime.

Le jeune Brémond eut alors la présence d'esprit de placer des pièges autour du cadavre. Quelle ne fut pas sa surprise le lendemain matin, de trouver trois aigles à ces pièges.

L'un de ces aigles qui n'avait été pris que par l'extrémité de sa serre put s'échapper, quant aux deux autres, le jeune berger les abattit à coups de bâton.

L'un de ces aigles capturés ne pèse pas moins de 6 kilos et mesure 2 mètres 25 d'envergure.

Nous adressons toutes nos félicitations au jeune Brémond qui, malgré son jeune âge, n'a pas perdu son sang-froid devant le danger que pouvait courir son troupeau.

Ford

Camions disponibles

Pour tous renseignements s'adresser

GARAGE MODERNE

Francis JOURDAN

Avenue de la Gare — SISTERON

MUTUALITE. — Les membres de la Société de Secours Mutuels des hommes sont informés que l'Assemblée Générale est fixée au 2 Mars prochain à 9 h. 30, dans une salle de la Mairie (1er étage).

Les cotisations de la Mutualité et de la Caisse Chirurgicale seront perçues avant l'ouverture de la séance.

Les administrateurs pourront se procurer les convocations chez le Président.

Les personnes désireuses d'appartenir à cette Société peuvent demander leur adhésion à cette réunion.

DE GARDE cette SEMAINE :

Docteur Niel.

Pharmacie Bœuf.

C. G. A. — Les cultivateurs sont avisés que les cotisations 1947 devront être payées au secrétaire avant le 31 Mars. Passé cette date les non syndiqués ne pourront obtenir un bon quel qu'il soit, que contre remise d'une somme fixée par un barême établi en séance plénière par la Commission Administrative. Celle-ci estime en effet, que les frais d'administration (secrétaire, démarches, etc) doivent incomber à tous ceux qui se servent de cet organisme appelé à rendre des services chaque jour plus grands.

***

Les demandes d'essence pour travaux des champs pour le 2me trimestre (Mars, Avril et Mai) seront reçues par le secrétaire jusqu'à aujourd'hui, Samedi 22 Février, dernier délai.

***

Nous apprenons par ailleurs que, pour assurer le versement de la forte cotisation dûe par le Syndicat local à la Fédération, la Commission Administrative a décidé de faire une tombola avec des prix en nature (cochon, agneau poulets, lapins, saucissons, haricots, etc...). Le prix des billets étant fixé seulement à 20 francs, nul doute que cette tombola connaîtra un gros succès.

MARIAGES riches et toutes situations pour personnes sérieuses sans relations.

Ecr. Mme PHILIPPE (27e année) 20, Rue Camélinat - St-ETIENNE (Loire) - j. t.

NECROLOGIE. — Nous apprenons en dernière minute une triste et pénible nouvelle : la mort prématurée, après une très courte maladie de M. Marcel Eysseric, issu d'une de nos plus anciennes familles sisteronnaises.

M. Eysseric avait été pendant longtemps le Président de la Croix-Rouge Française à Sisteron et il n'avait pas ménagé, pour cette œuvre sociale et charitable, ni son temps ni sa peine.

Nous tenons à envoyer aux familles touchées par ce deuil, nos sincères condoléances.

ASSOCIATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE. — Les anciens Prisonniers de Guerre de la région de Sisteron sont convoqués en Assemblée Générale, le Dimanche 9 Mars 1947, à 10 heures à la Mairie de Sisteron.

Ordre du jour très important. La présence de tous est indispensable.

A VENDRE :

MOTO TERROT, 2 temps, 3 cv, pneus neufs, parfait état d'entretien. S'adresser au Bureau du Journal.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES-CINEMA — Actualités Documentaire et un grand film

LE LIVRE DE LA JUNGLE

en couleurs naturelles.

Sur scène : GREGOIRE de l'Opéra-Comique

CASINO-CINEMA. — Actualités Documentaire et un grand film

LA JUSTICE DES HOMMES

LE PLUS BEAUX CHOIX DE LUSTRES

—:—

C. FIASTRE

22, Rue Saunerie — SISTERON

Magasin ouvert jeudi, Samedi et jours de foire

Baisse 10 %

REMERCIEMENTS

Les familles Foglio, Meyssonnier, Gras de Salin de Giraud, Debout, de Rognac, Granat, de Rudessan (gard) Brune, de Manosque; Rougon, de La Motte; Heyriès, de Lurs et de Volx; Sylvestre, de Valernes, remercient leurs amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame FOGLIO

Priez pour elle !

AVIS DE DECES

Sisteron — Marseille — Paris

M. Marcel Coupier, Chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre, Mme Marcel Coupier et leurs enfants ;

Le Docteur et Mme Alexandre Ranque, leurs enfants et petits-enfants ;

Mme Marie Sarlin (en religion Sœur Marie-Pauline) ;

M. Henri Audibert ; Mlle Anna Audibert ;

Mme Bonnardel, ses enfants et petits-enfants ;

M. et Mme Joseph Audibert, leurs enfants et petits-enfants ;

Mme Joseph Gavot et ses enfants;

Les enfants de feu Mme Prou-Gaillard et Gavot ;

Mme Jean Gounelle ;

M. et Mme Reponty et leurs enfants ;

Mlle Jeanne Gavot ;

Les enfants de feu Charles Ranque ;

M. et Mme Jean Ranque, leurs enfants et petits-enfants ;

Mme Joseph Buès, ses enfants et petits-enfants ;

Les enfants de feu Alexandre Suquet ;

M. et Mme Pierre Suquet ;

Mme Marie Louise Suquet (en religion Sœur Marie-Magdeleine du Sacré-Cœur) ;

Comtesse J. de Blégiers de Pierre-Grosse, ses enfants et petits-enfants;

Comtesse Charles de Blégiers de Pierregrosse ;

Les familles Suquet Sainte-Rose ; Ducup de Saint-Paul ; Estelle Gavot ; Suquet ; Abel ; ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Marcel EYSSERIC

leur oncle, grand oncle, cousin et allié, pieusement décédé le 20 Février 1947, dans sa 81e année.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, Samedi 22 Février 1947, à 10 heures 30.

BALAYAGE. — Jeudi à 14 heures à la Mairie, s'est donnée l'adjudication du balayage de la ville de Sisteron, sous la présidence de M. Raoul Bouchet, 1er adjoint, assisté de MM. Vésian et Chautard Gaston, conseillers municipaux et de M. Cristini, percepteur, receveur municipal.

M. Garcin Henri, de Sisteron, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 100 francs sur 225.000 frs, pour la période allant du 1er Mars 1947 au 1er Mars 1948.

ARBORICULTEURS !

pour toutes vos plantations adressez-vous aux

PEPINIERES du BUECH

MISON (Basses-Alpes)

Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.

Catalogue et Prix sur demande.

ETAT-CIVIL

du 14 au 21 Février 1947

NAISSANCES

Lucette Francine Marie Madeleine Garcin, avenue de la gare — Andrée Jeannette Sara Fantolini, avenue de la gare — Robert Jean Fernand Amayenc, avenue de la gare.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Lucien François Combas, pharmacien, domicilié à Felletin (Creuse) et Marie Thérèse Marcelle Félicie Bœuf, sans profession, domiciliée à Sisteron.

DÉCÈS

Justine Marie Louise Collombon, épouse Rome, 70 ans, avenue de la gare. — André Clément, 80 ans, rue Notre-Dame — Jean Pierre André Estèle Audibert, 2 ans, avenue de la gare — Appolonie Augustine Barthalay, veuve Brémond, 76 ans, quartier du Gand.

Etude de Me Louis-Célestin BAYLE Notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE

Avis de Bail

DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me BAYLE Louis-Célestin, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE, le trente un Janvier mil neuf cent quarante sept, enregistré à SISTERON, le dix Février mil neuf cent quarante sept, folio 100, case 642

Monsieur Julien Edouard BERETTA veuf de Madame Elise RICHIER demeurant à LA MOTTE-DU-CAIRE

A donné à bail, pour une durée de cinq ans à compter du premier Janvier mil neuf cent quarante sept à Monsieur Paul CHAIX, négociant, demeurant à LA MOTTE-DU-CAIRE

Un fonds de commerce de « Vente de Grains, Engrais, Issues et Produits Chimiques et Epicerie, Gros et Détail » sis et exploité à LA MOTTE-DU-CAIRE, quartier du Pied-de-Ville.

Ce bail fait suite à un bail-gérance consenti par le même Monsieur Julien Edouard BERETTA à Madame Marcelle ODOU, épouse de Monsieur Gaston PALLO, demeurant à LA MOTTE-DU-CAIRE suivant acte reçu par Me Henri PAUCHON, Notaire à CLARET, le vingt Janvier mil neuf cent quarante six, résilié d'un commun accord le premier Janvier mil neuf cent quarante sept.

Le présent avis a pour but d'informer les tiers que Monsieur Paul CHAIX exploite désormais le fonds de commerce sus-désigné sous sa responsabilité exclusive à titre de bailleur, sans qu'aucun recours ne puisse être utilement exercé soit contre Monsieur BERETTA propriétaire du fonds, ni contre Madame ODOU, épouse PALLO précédemment bailleresse et gérante du même fonds.

BAYLE, notaire.

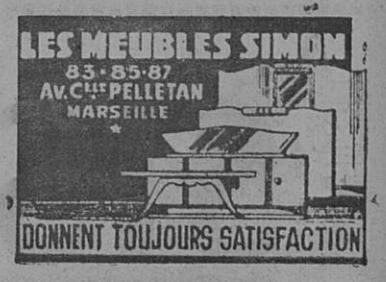

Etude de Me Louis-Célestin BAYLE Notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE

—:—

SOCIETE COOPERATIVE D'ACHAT et D'UTILISATION EN COMMUN DE MATERIEL AGRICOLE DE VENTEROL-LE-HAUT

Suivant acte reçu par Me Louis-Célestin BAYLE, Notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE le sept Février mil neuf cent quarante sept, dispensé de timbre et d'enregistrement, il a été constitué entre diverses personnes une Société Coopérative Agricole, Société Civile particulière de personnes soumises aux dispositions de l'ordonnance du douze Octobre mil neuf cent quarante cinq et, s'il y a lieu, des textes modifiant la dite ordonnance.

La dénomination de la Société est « Société Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de Matériel Agricole de Venterol-le-Haut »

La circonscription territoriale de cette Société est limitée à Venterol-le-Haut.

Le siège social est établi à Venterol-le-Haut.

La durée de la Coopérative commence le jour de sa constitution pour se terminer le trente un Décembre mil neuf cent soixante sept.

Cette Société a pour objet l'achat et l'utilisation pour l'usage exclusif de ses membres, de matériel, de machines et d'instruments agricoles, leur réparation et éventuellement l'achat, la construction et l'installation d'ateliers de réparations et d'immeubles nécessaires pour remiser les machines.

L'objet de la Coopérative peut être modifié par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Toutefois il ne saurait être porté atteinte au caractère de Coopérative Agricole régie par l'ordonnance numéro 45-2325 du douze Octobre mil neuf cent quarante cinq.

Le capital initial de la Société est fixé à quinze mille francs divisé en soixante quinze parts de deux cents francs chacune, entièrement libéré.

Le capital pourra être augmenté jusqu'à concurrence de deux cents mille francs (200.000) par le Conseil d'Administration au moyen de souscriptions nouvelles, postérieures à la constitution de la Coopérative.

Aux termes des statuts, le Conseil d'Administration de cette Coopérative a été composé ainsi qu'il suit:

Monsieur GARCIN Elisée, président, Monsieur TAIX Albert, vice-président ; Monsieur NUIRY Laur, secrétaire ; Messieurs NUIRY Joseph, ROLLAND Joseph et LAGARDE Paul, membres, tous agriculteurs demeurant à VENTEROL-LE-HAUT.

Les Administrateurs sont nommés pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année.

Messieurs MICHEL Louis et NUIRY Laur ont été nommés commissaires aux comptes pour le premier exercice s'achevant le trente un Décembre mil neuf cent quarante sept.

Les Administrateurs et les Commissaires aux comptes ont accepté leurs fonctions aux termes même des statuts.

Une expédition de l'acte constitutif de la Société a été déposé au Greffe de la Justice de Paix du Canton de Turriers le vingt Février mil neuf cent quarante sept.

BAYLE, Notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER

Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Le taux d'intérêt des BONS DU TRÉSOR

vient d'être relevé

Ne laissez pas vos disponibilités improductives

Souscrivez !

© VILLE DE SISTERON